



numéro

CM_241210_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	22
présents	17
exprimés	19
vote	
pour	19
contre	0
abstention	0

Présents :

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES,
M. Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,

Procurations :

Franck ALEXIS à Aurélien DALOZ
Mélanie ALCAIDE à Nathalie ARTIGNAN

Absents :

Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

Objet : Actualisation du projet de rénovation énergétique de la Mairie et autorisation de solliciter des subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les catégories d'opérations prioritaires dans l'axe 1 « Renforcer la performance environnementale » des attributions du Fond Vert de l'Etat, et la notification d'une aide de 70 000,00 €,

VU les aides financières éligibles par Hérault Energie pour les projets de rénovation et amélioration énergétiques du patrimoine public, et la notification d'une aide de 8 000,00 € par délibération n°CS079 du 04/10/2024,

VU la génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie pour la mise en accessibilité des bâtiments publics, et la rénovation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance environnementale,

VU les catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DETR 2025 qui ont été transmises par le préfet de l'Hérault en date du 2 décembre 2024, en particulier la thématique n°2 « Construction et réhabilitation des mairies, des sièges d'EPCI et d'écoles ».

CONSIDERANT que ce projet continue de s'inscrire dans les enjeux financiers et d'investissement de la commune,

CONSIDERANT que ces rénovations permettraient à terme de réaliser d'importantes économies d'énergie sur le bâtiment et donc une économie financière significative de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'afin de consolider le financement de ce projet, dans la perspective de sa mise en œuvre début 2025, il est proposé d'actualiser le montant des aides et de les solliciter auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, d'Hérault Énergie et de Sète Agglopolie Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération.

Monsieur le Maire propose donc un plan de financement de l'opération, selon la clé de répartition ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20241210-2024-DELIB-86-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2024

DEPENSES		RECETTES	
- Coût total de l'opération	400 345€ HT	- Etat (Fond Vert) 17,48% - Etat (DETR) 24,98%	70 000.00€ HT 100 000,00€ HT
		- Région Occitanie 10% Rénovation énergétique	40 034.50€ HT
		- Région Occitanie 3,75% Mis en accessibilité	15 000,00€ HT
		- Hérault Energie 2%	8 000,00€ HT
		- FC SAM 19,98%	80 000,00€ HT
		- Autofinancement 21,81%	87 310,50€ HT
TOTAL HT	400 345€ HT		400 345€ HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique de la Mairie, ainsi que le plan de financement actualisé correspondant, tel que présenté ci-dessus,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, d'Hérault Energie et de Sète Agglopolo Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération,

- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20241210-2024-DELIB-86-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2024